

N° 30 – NOVEMBRE 2014

INFORMATIONS STATISTIQUES

MAINTIEN À DOMICILE, RÉSULTATS 2013

En 2013, 19 900 personnes bénéficient de prestations d'aide et/ou de soins à domicile dans le canton de Genève. Cela représente 4 % de la population résidante. Une personne pouvant recevoir plusieurs prestations, 16 900 cas correspondent à des prestations de soins et 8 000 à des prestations d'aide. Les femmes forment la majorité de la clientèle : elles représentent 62 % des cas pour les soins et 75 % pour l'aide.

La part des femmes augmente avec l'âge quel que soit le type de prestations. Pour les soins, elles groupent 52 % des cas parmi les moins de 65 ans et 69 % parmi les 80 ans ou plus. Pour l'aide, la proportion passe de 73 %

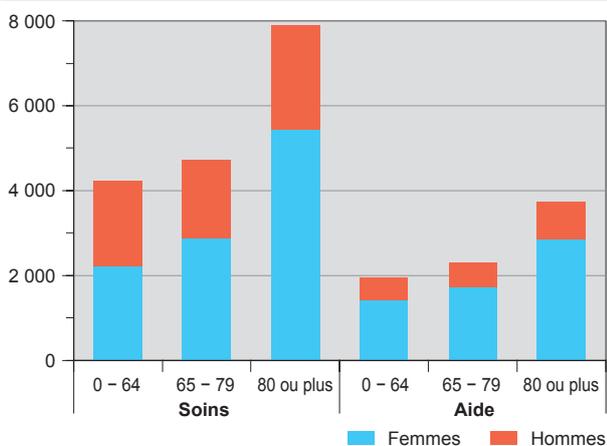
parmi les moins de 65 ans à 77 % parmi les 80 ans ou plus. Cela s'explique entre autres par une espérance de vie supérieure à celle des hommes.

Au total, ce sont 826 400 heures de soins à domicile qui sont fournies (soins de longue durée : 823 100 ; soins aigus et de transition : 3 300), dont 57 % prodiguées aux personnes âgées de 80 ans ou plus. Concernant l'aide à domicile, sur les 519 700 heures délivrées, la proportion de personnes âgées de 80 ans ou plus est de 57 % également.

Clients des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le groupe d'âges, le type de prestations et le sexe, en 2013

Chiffres annuels

Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

Heures facturées des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le type de prestations et le groupe d'âges, en 2013

Chiffres annuels

Canton de Genève

	Prestations de soins		Prestations d'aide	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Heures facturées	826 404	100,0	519 687	100,0
0 - 64 ans	132 371	16,0	89 647	17,3
65 - 79 ans	221 477	26,8	133 867	25,8
80 ans ou plus	472 556	57,2	296 173	57,0

Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

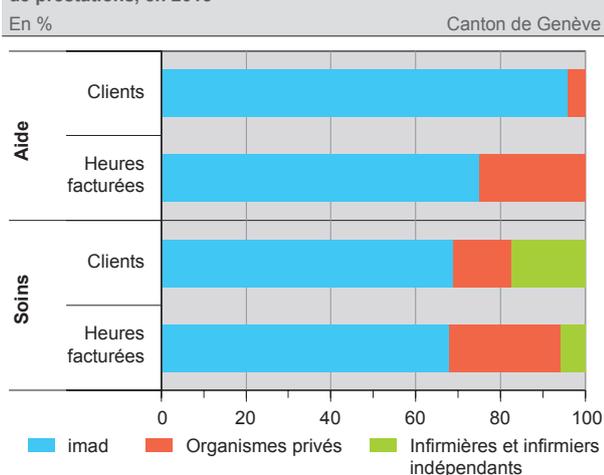
POST TENEBRAS LUX

LES DEUX TIERS DES SOINS À DOMICILE SONT FOURNIS PAR L'IMAD

Les organismes privés ainsi que les infirmières et infirmiers indépendants fournissent le tiers des 826 400 heures de soins (respectivement 26 % et 6 %). Les deux tiers restants sont délivrés par l'imad (562 700)¹.

Les organismes privés fournissent un quart des 519 700 heures d'aide délivrées à domicile. L'imad assure les trois quarts restants, mais concentre la majorité des clients (96 %). Le nombre d'heures moyen par client est de 65 heures (imad : 51 heures; organismes privés : 383 heures).

Répartition des clients et des heures facturées selon le fournisseur de prestations d'aide et de soins à domicile, par type de prestations, en 2013

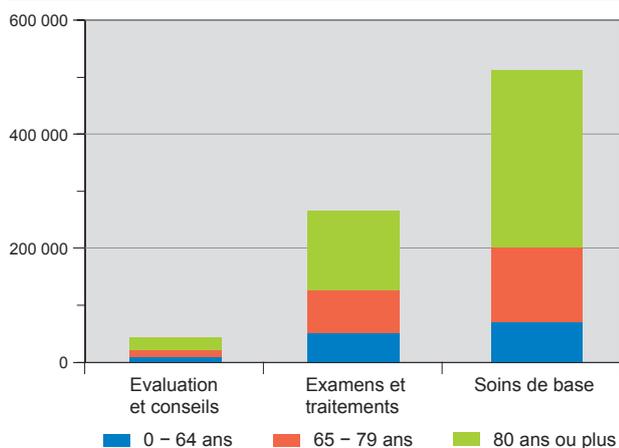


Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

Les prestations de longue durée (823 100 heures) comprennent l'évaluation et les conseils (45 100 heures), les examens et les traitements (266 200) ainsi que les soins de base² (511 800 heures, dont 310 000 consacrées aux personnes les plus âgées).

Heures de soins facturées par les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le groupe d'âges et le type de soins, en 2013 (1)

Chiffres annuels Canton de Genève



(1) Prestations de longue durée uniquement. Non compris les soins aigus et de transition.

Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

FOURNISSEURS ET PRESTATIONS RELEVÉES

La **statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile (SPITEX)** recense toutes les organisations actives dans le domaine, qu'elles soient de droit public ou privé, à but lucratif ou non, ainsi que les infirmières et infirmiers indépendants. En 2013, dans le canton de Genève, sept organisations d'aide et de soins à domicile (l'imad ainsi que six organisations privées) et 57 infirmières et infirmiers indépendants (fournissant au moins 250 heures de soins durant l'année) participent à l'enquête. Les prestations relevées sont les suivantes :

- les prestations de **soins** au sens de l'art.7 de l'Ordonnance sur les prestations de soins (OPAS). On distingue les soins dits de longue durée (art. 25a, al.1 LAMal) des soins aigus et de transition (suite à un séjour hospitalier et limités dans le temps; art. 25a, al. 2 LAMal) ;
- les prestations d'**aide** à domicile (ménage, lessive, courses, encadrement social, etc.);
- les **autres** prestations d'aide et de soins à domicile; par exemple, services sociaux, puériculture, services thérapeutiques, transports, systèmes d'alarme;
- le service des **repas** à domicile.

CAS ET PERSONNES

Le relevé distingue les clients en tant que **personnes**, comptés une seule fois au cours de l'année, des clients en tant que **cas**, qui peuvent être comptés plusieurs fois.

Au cours de l'année, une personne peut recourir à plusieurs types de prestations : soins, aide à domicile ou autres prestations. Chaque prestation représente un cas : une personne bénéficiant de plusieurs types de prestations est alors comptée plusieurs fois. Les personnes sont dénombrées en revanche sans double comptage, c'est-à-dire sans tenir compte du nombre d'entre elles qui bénéficient de plusieurs types de prestations.

A noter que le nombre de clients (cas et personnes) est légèrement surestimé. Un même client peut recourir à plusieurs fournisseurs de prestations durant l'année : il sera alors annoncé par chacun des différents fournisseurs qui l'ont pris en charge.

¹ Y compris les prestations dispensées par l'imad dans les unités d'accueil temporaire et de répit (UATr).

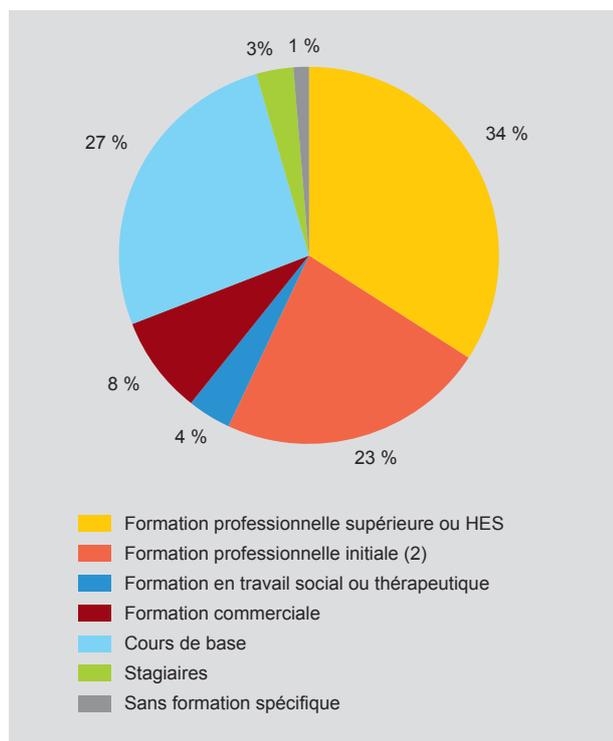
² Les soins de base se composent de soins généraux tels que les soins d'hygiène corporelle, bandage des jambes, aide au lever et au coucher, etc.

PRÈS DE 3 000 PERSONNES EMPLOYÉES PAR LES FOURNISSEURS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

En 2013, 3 000 personnes, correspondant à 1 800 emplois équivalents plein temps (EPT), sont employées par les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile. L'imad en réunit 81 %, les organismes privés 17 %, les infirmières et infirmiers 2 %.

Un tiers des postes sont occupés par des personnes qui ont achevé une formation HES ou une formation professionnelle supérieure dans le domaine de la santé. Une proportion similaire (31 %) n'a pas de diplôme (cours de base, stagiaires, sans formation spécifique).

Répartition du personnel des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le niveau de formation, en 2013 (1)
En % Canton de Genève



(1) Postes en équivalent plein temps.

(2) Par exemple : aides familiales, assistants en soins et santé communautaires, aides soignants.

Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

LES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES : LES FOYERS DE JOUR...

Suite à l'ouverture d'un foyer de jour durant l'année 2013, le nombre de places disponibles est passé de 110 à 132 entre 2012 et 2013. Ces places sont réparties dans neuf foyers, dont un qui accueille également des personnes pendant la nuit.

Durant l'année, ce sont 611 personnes qui ont fréquenté les foyers. Parmi celles-ci, 63 % sont des femmes. Les personnes âgées de 80 ans ou plus représentent 62 % du total des clients.

En 2013, les foyers ont enregistré 269 admissions. La moitié résulte d'une demande de l'entourage et 45 % d'une demande du réseau institutionnel (médecin, service d'aide et de soins à domicile, hôpital, etc.). Seules 5 % des personnes prennent l'initiative d'elles-mêmes.

La dégradation de l'état de santé des personnes est la raison principale des 258 départs : 31 % sont hospitalisées, 17 % intègrent un EMS et 9 % décèdent.

Par ailleurs, parmi les 49 emplois équivalents plein temps (EPT) recensés, 20 sont occupés par du personnel des soins, 21 par des animateurs ou des assistants socio-éducatifs, 5 par les transports et le service de maison (chauffeur ou cuisinier, par exemple) et 3 par les services administratifs. La part des postes administratifs est réduite, car une partie des tâches administratives est assurée par les organismes gestionnaires des foyers.

... ET LES IMMEUBLES AVEC ENCADREMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

A fin 2013, ce sont 1 198 appartements – répartis dans les vingt immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), dans lesquels l'imad assure un encadrement – qui sont occupés par 1 264 locataires.

Parmi les locataires, 68 % sont des femmes et 47 % sont âgés de 80 ans ou plus. La moyenne d'âge des personnes résidant dans un IEPA s'établit à 79 ans pour les femmes et à 76 ans pour les hommes. Par ailleurs, 83 % des locataires vivent seuls.

Durant l'année 2013, 105 nouveaux locataires ont intégré un IEPA et 126 ont quitté leur logement. Les causes de sorties les plus fréquentes sont le placement en EMS (43 %) et le décès (25 %). La durée moyenne de séjour est de 5,4 ans.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet : http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=14_02_3

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2014. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 30 – NOVEMBRE 2014

20.11.2014

